

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BROÛT-VERNET

N°62/2025

Séance du 16 juin 2025

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents excusés : 1

Absents : 0

Nombre de suffrages

Exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation

07/06/2025

Date d'affichage

17/06/2025

## **OBJET**

**SUPPRESSION /DE  
CRÉATION DE POSTE  
EMPLOI PERMANENT  
ADJOINT TECHNIQUE  
PRINCIPAL DE 2<sup>ième</sup>  
CLASSE**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize juin à 19 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la commune sous la présidence du Maire, Monsieur Bernard DEVOUCOUX.

**Etaient présents :** Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Jean-François BURLOT, Didier CROCHET, Jean-Marc BOUZIN, Sylvain JAFFUEL, Patrick MAGERAND, Pierre HOUBÉ, Pierre De LARMINAT et Mesdames Sylvie RICHARD, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Aurélie MURE, Frédérique RONDEPIERRE, Catherine BARBECOT

**Etaient excusées :** Monsieur Mickaël SEIDLER (procuration à Didier CROCHET)

A été nommé secrétaire de séance : Madame Aurélie MURE,

Conformément à l'article L 313-1 du Code général de la fonction publique les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de celle-ci. Il appartient au conseil municipal, de modifier ou supprimer des emplois pour répondre à un besoin ou les adapter aux besoins de la collectivité.

Vu l'avis du comité social territorial du 17/04/2025

Considérant l'inscription sur la liste d'aptitude au concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe de l'agent titulaire,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi permanent d'adjoint technique territorial (C1) à temps complet et de créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- De supprimer l'emploi d'agent technique territorial (C1) pour la fonction d'agent d'entretien des espaces verts après avis du comité social territorial (ex-comité technique) à compter du 30/06/2025
- De créer un emploi permanent d'adjoint technique principal de 2<sup>ième</sup> classe en remplacement à compter du 01/07/2025
- Les dépenses afférentes à ce recrutement sont inscrites au budget
- Le tableau des effectifs est mis à jour comme suit :

Acte rendu exécutoire le.....

- Après mise en ligne sur le site de la commune le.....
- Après transmission au contrôle de légalité le.....

GRADE/EMPLOI	EFFECTIFS au : 02/12/2024
Adjoint administratif à temps complets	2
Adjoint administratif à temps non complet (24h)	1
Adjoint technique principal 2ième classe à temps complet	2
Agent de maitrise principal à temps complet	1
Adjoint technique à temps non complet (32.50h)	1
Adjoint technique à temps non complet (31.5h)	1
Adjoint technique à temps non complet (26h)	1
ATSEM principal de 2ième classe à temps non complet (31.5)	2
Adjoint d'animation à temps non complet (30)	1
Adjoint d'animation principal à temps non complet (24.75h)	1
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait conforme.  
 Fait à Broût-Vernet,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,